

APPEL A COMPETENCES (RFI)

Gestion, maintenance et amélioration des systèmes de télécommunications du MEAE en France et à l'étranger

Note à l'attention des opérateurs économiques

1. Précisions liminaires

La Direction du Numérique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) prépare le renouvellement de son accord-cadre relatif à la gestion, à la maintenance et à l'amélioration de ses systèmes de télécommunications en France et à l'étranger.

Préalablement au lancement de la consultation, et conformément à l'article R. 2111-1 du code de la commande publique, le ministère engage une démarche de sourcing afin de mieux connaître l'offre disponible, de recueillir l'avis des opérateurs économiques et, le cas échéant, d'ajuster l'expression de son besoin.

2. Périmètre envisagé

Le parc téléphonique du MEAE compte environ 300 installations réparties dans environ 200 villes (postes diplomatiques, consulaires et culturels à l'étranger, sites de l'administration centrale à Paris et à Nantes), soit environ 19 000 postes.

Il repose majoritairement sur des solutions Alcatel-Lucent Enterprise (OmniPCX Enterprise, OmniPCX Office / OXO Connect, OmniVista), de générations et de versions hétérogènes.

Les installations se répartissent en 4 types, du petit poste autonome à l'architecture régionalisée organisée autour d'une vingtaine de centres régionaux d'assistance.

Les prestations envisagées portent notamment sur :

- la maintenance préventive et curative, la réparation des matériels et le support constructeur des installations ;
- l'assistance de niveaux 1 et 2 aux équipes de la DNUM et aux correspondants des postes, par une équipe dédiée en partie présente dans les locaux du ministère (Paris et/ou Nantes) ;
- l'amélioration et la modernisation des installations : études, fourniture de matériels et de licences, préconfiguration, déploiement à distance ou en mission, travaux de montage et de câblage associés ;
- des missions ponctuelles sur les sites à l'étranger, l'acheminement des matériels étant assuré par le ministère.

L'exécution des prestations implique des interventions sur des sites sensibles (contrat sensible au sens de l'instruction générale interministérielle n° 1300) par des personnels préalablement agréés par le ministère, dont une partie habilitée au secret de la défense nationale.

3. Modalités de participation

Les opérateurs économiques intéressés sont invités à télécharger le questionnaire joint.

Il comporte 4 volets : Entreprise, Technique, Marchés publics et RSE.

Le questionnaire complété doit être déposé exclusivement via PLACE avant le **6 novembre 2026 à 12h00**.

Les opérateurs peuvent communiquer d'autres documents que le support de réponse fourni dans le présent dossier s'ils le souhaitent (PowerPoint de présentation par exemple).

Les réponses au questionnaire peuvent être présentées directement en complétant le document « support de réponse », joint à la présente note. Les opérateurs économiques peuvent compléter leur réponse en portant à l'attention de l'administration toute information qu'ils jugeraient utile.

4. Avertissements

Le présent sourcing ne constitue ni une procédure de passation d'un marché public, ni un engagement du ministère, qui reste libre d'y donner suite ou non.

La participation est facultative et ne donne lieu à aucune rémunération ni indemnisation.

Elle n'est pas une condition pour candidater à la consultation ultérieure et ne confère aucun avantage aux répondants.

De même, l'absence de participation n'entraîne aucun désavantage.

Le ministère veille au respect des principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Les informations relevant du secret des affaires, expressément signalées comme telles par les répondants, ne seront pas divulguées.

Les documents techniques détaillés (liste des sites, configurations des installations) ne sont pas communiqués dans le cadre du présent sourcing.

Calendrier prévisionnel indicatif

Date envisagée pour la publication de la consultation : janvier 2027

Date envisagée pour la notification de l'accord-cadre : avril 2027